

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/4/11
DOSSIER N°7300**

**FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT
(FDSH) : COLLEGE D'AHUN - SUBVENTION**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jéréemie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT
(FDSH) : COLLEGE D'AHUN - SUBVENTION**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des
Services d'Hébergement (FDSH) ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2026-02/4/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder au collège Claude Chabrol d'AHUN, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), la subvention suivante pour un montant de **1 859 €**.



Collège	Opération	Dépense éligible en TTC	Taux retenu	Montant subvention accordé
Collège Claude Chabrol à AHUN	Réparation d'une chambre froide	3 717,13 €	50 %	1 859 €

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget 2026 ; sous l'imputation suivante : AFF_SCO, chapitre 65, article 657381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET